

... indiquant clairement ainsi que ses fonctionnaires et non lui-même sont causes de l'erreur. En outre, quand le ministre désapprouve certains actes dont il n'avait pas été avisé, selon le ministre de l'Intérieur, il n'est nullement obligé d'endosser ce qui lui paraît mauvais ou de défendre ce qui, de toute évidence, est une erreur de la part de ses subordonnés.

Herbert Morrison, dans son ouvrage intitulé «Government and Parliament», dit ceci:

... même si les conséquences peuvent parfois être assez dures pour un ministre, il doit en accepter la responsabilité comme s'il avait agi lui-même. Mais il a parfaitement le droit de dévalguer les faits et d'assurer à la Chambre qu'il a pris les mesures qui s'imposent quand ses ordres exprès n'ont pas été suivis. Dans un cas semblable, un fonctionnaire désobéissant du ministère de l'Intérieur avait été blâmé sévèrement à la Chambre.

Il y a de nombreux précédents où des fonctionnaires ne se sont pas conformés aux directives de leur ministre ou ont agi contrairement aux règles de conduite et ont été blâmés à la Chambre. Il ne fait aucun doute que M. Morrison a fait allusion à ces cas. A mon avis si l'on prétend le contraire on nuit au contrôle de la Chambre sur le gouvernement et ses activités. Si nous disons que le gouvernement et ses ministres sont entièrement responsables de tous les actes des fonctionnaires, qu'il s'agisse de mesures politiques ou administratives, n'en doutons pas, ils s'opposent à toute mesure visant à libérer l'information, et ils auront raison. Il est bien certain qu'aucun gouvernement ne peut vraiment agir au mieux de l'intérêt public si ses fonctionnaires peuvent être appelés à rendre des comptes sans autorisation de leur ministre. C'est pourquoi je trouve très étrange que les députés d'en face n'aient pas en matière de responsabilité ministérielle individuelle, songé à la liberté de l'information.

Dans un article intitulé «Affaires parlementaires» Leslie Wolf-Phillips déclare que, à la Chambre et à Westminster, on n'a pas su régler la question du secret face à la responsabilité ministérielle. Il écrit notamment:

● (2040)

... ce qui justifie essentiellement le secret, c'est le fonctionnement même du régime actuel qui repose sur une tradition selon laquelle les ministres agissent sur l'avis confidentiel d'un cadre de fonctionnaires professionnels.

Ce qui justifie le secret, c'est que les fonctionnaires ont la conviction que le conseil donné à leur ministre sera gardé secret. Mais si le ministre estime que le fonctionnaire peut être, soumis à l'examen du public, il n'y a aucun doute que, nous allons assister à une cascade de conséquences et que les fonctionnaires eux-mêmes refuseront de divulguer au ministre...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer s'il y a consentement unanime de la Chambre. Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour poursuivre?

Des voix: Non.

Une voix: C'est assez.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui de cette motion. Mais nous nous en sommes quelque peu éloignés, je la rappelle donc:

Que la Chambre jugeant inacceptable le comportement du gouvernement, particulièrement sa tendance à rejeter le blâme sur d'autres, réaffirme sa croyance dans l'importance du principe admis de la responsabilité ministérielle et exprime son manque de confiance dans le gouvernement.

Je n'ai donc aucune hésitation à l'appuyer. Nous sommes arrivés à la question des fonctionnaires, et le ministre des Postes (M. Mackasey) a déclaré que le parti conservateur

Responsabilité ministérielle

allait licencier des milliers de fonctionnaires. Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas que mon parti ait jamais fait une telle déclaration.

M. Mackasey: J'ai dit 50,000.

M. McKenzie: Même 50,000—c'est faux. On constate une certaine inquiétude chez les fonctionnaires. Dans un article paru le 15 mai 1976 dans le *Winnipeg Tribune*, intitulé «The Big Sleep» (Le grand sommeil), Jacques Grenier écrit:

En raison du gigantisme de la bureaucratie, un fonctionnaire qui le désire peut pratiquement se terrer et accomplir très peu, voire pas du tout de travail. Un employé fédéral des Musées nationaux du Canada m'a avoué qu'il ne travaillait qu'une heure par semaine environ. Il gagne plus de \$15,000 par an. Un jeune bureaucrate très brillant qui travaille à l'Agence d'examen de l'investissement étranger a avoué qu'il ne travaillait que deux heures par semaine environ. Son traitement s'élève à \$28,000.

Une personne de ma connaissance qui travaille dans la Fonction publique depuis quatre ans et dont le traitement dépasse \$20,000 m'a confié: «J'ai pris ce travail car je voulais connaître autre chose. Maintenant je travaille environ trois heures par semaine au total. Je n'aime pas ce travail et il n'y a pas vraiment de moyen de s'en sortir.» Il est totalement désabusé.

Voilà ce dont nous devrions nous préoccuper à propos de la Fonction publique. J'espère que le ministre a étudié les accusations portées dans cet article à l'effet que des fonctionnaires reçoivent \$28,000 pour deux heures de travail par semaine.

Le ministre a dit qu'il était fier des réalisations de son gouvernement. Avec ce dernier budget dont le déficit est de cinq milliards de dollars environ, je ne pense pas qu'il ait la moindre raison d'être fier. Cette année, le déficit du ministère des Postes atteindra 750 millions de dollars. Il n'y a pas de quoi être fier; il devrait avoir honte.

Monsieur l'Orateur, pour en venir à la question de la responsabilité ministérielle, j'aimerais faire allusion à un article publié dans le *Globe and Mail* d'hier et concernant les privilèges dont bénéficient les ministres du cabinet ainsi que les leaders de l'opposition en matière de transport aérien.

M. Guay (Saint-Boniface): Et certains députés.

M. McKenzie: J'ai dit les chefs des partis de l'opposition. L'article cite le ministre de l'Environnement (M. Marchand):

Pensez-vous qu'une compagnie aérienne puisse se réjouir de devoir transporter le premier ministre? Pensez-vous que les voyageurs s'en réjouissent également? Si j'étais l'un d'eux, je ne voudrais pas voyager sur le même avion que le premier ministre. Tant de personnes veulent attenter à sa vie.

Je pense que le ministre a le devoir d'en informer la GRC. S'il sait que tant de personnes veulent attenter à la vie du premier ministre (M. Trudeau) il a la responsabilité ministérielle d'en informer les services compétents. Est-ce qu'il reçoit des coups de téléphone ou des lettres de fous? Qu'envisage-t-il de faire à ce propos? Peut-être la liste est-elle trop longue pour la communiquer à la GRC.

Entre autres domaines de responsabilité ministérielle, il y a les graves difficultés éprouvées par Air Canada à sa direction des finances de Winnipeg, difficultés dont j'ai souvent parlé. Celles-ci portent à la fois sur des millions de dollars qu'on n'arrive pas à retrouver, et aussi sur les relations avec le personnel. Le gouvernement a pris une initiative en ce qui concerne les relations de travail; il a désigné un médiateur fédéral. Mais sur le plan des problèmes financiers, il élude ses responsabilités. J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre des Transports (M. Lang) et au premier ministre de dépêcher l'auditeur général à la